



# PRUDENCE ACTION DE CHASSE

## Forêt domaniale de Rambouillet

Chasse du 3 novembre 2025 au 27 février 2026

### Massif ouest

Tous les lundis de novembre à fin février

### Massif est et Raizeux

Tous les vendredis de novembre à fin février

### Licence dirigée

Vendredi 21 novembre (*massif est*)

Jeudi 4 (*massif ouest*), 18 décembre (*massif est*)

Jeudi 15 (*massif ouest*), Vendredi 23 janvier (*massif est*)

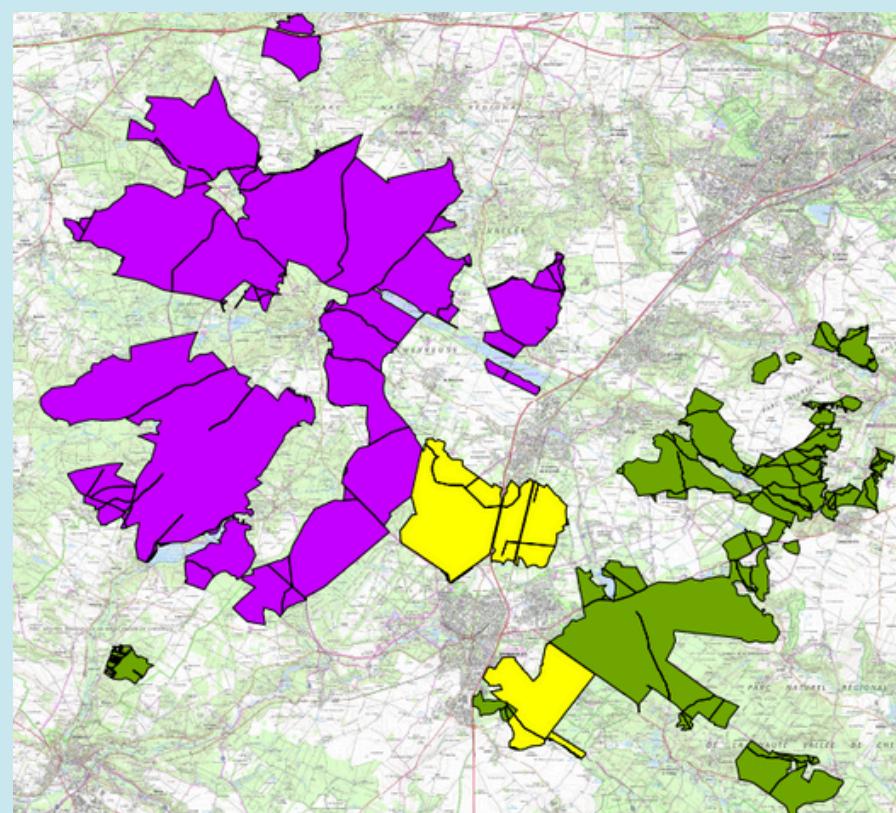
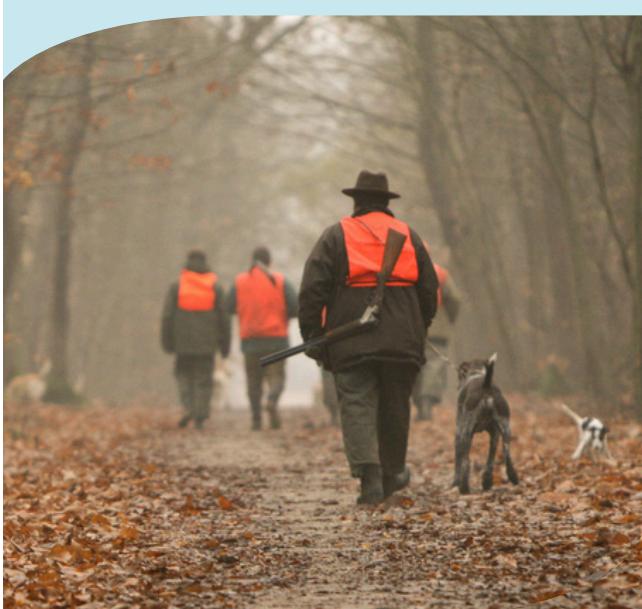
Jeudi 12 février (*massif est*)

**Jeudi 19 février** (*massif est*)

### Traque-Affût

Lundis 1, 15 décembre

Lundi 12 janvier / Lundi 9 février



En l'absence de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont connu une augmentation significative. Cette surabondance et leur consommation des graines et des jeunes plants compromet le renouvellement naturel des forêts, déjà fragilisées par les effets du changement climatique. Dans ce contexte, la régulation de la grande faune par la chasse, encadrée par une législation stricte et des dispositifs de sécurité rigoureux, constitue aujourd'hui le seul levier efficace pour préserver l'équilibre écologique des milieux forestiers.

## CHASSE EN CONTINU DE 9H À 18H

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.



Le calendrier des dates de chasse disponible via ce QR code